

REPUBLIQUE DU BURUNDI



AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE

DES CAPITAUX DU BURUNDI

DIRECTION GENERALE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/924/F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET LA FORMATION DES UTILISATEURS

Date de Publication : 18./10./2024

Date d'ouverture des offres : 7./11./2024

Octobre 2024

AB

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/124/F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Date de Publication : 18/10/2024

Date d'ouverture des offres : 27/11/2024

1. Objet.

L'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « **pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements informatiques** », dont les spécifications techniques se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% par le budget général de l'Etat, exercice budgétaire 2024-2025, sur la ligne budgétaire de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi.

3. Spécification du Marché

La passation du présent marché sera conduite par Appel d'Offres national Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les fournitures faisant l'objet du marché doivent être originales et couvertes par une garantie de type « REMPLACER » d'au moins douze (12) mois.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux (2) lots :

- Lot 1 : Fourniture, installation, configuration et mise en service des outils Informatiques et leurs accessoires
- Lot 2 : Fourniture, installation, configuration et mise en service d'un Serveur et d'un onduleur

5. Délai d'exécution

Le délai de fourniture, d'installation, de mise en service et de formation des utilisateurs des équipements informatiques conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à nonante jours (90) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à cet appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté, tous les jours ouvrables de de 8h00min à 12h00min et de 14h30min à 17h30min, heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de l'ARMC sise à l'Immeuble des Finances du Budget et de la planification économique, 3^{ème} étage, Bureau 312 sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le **compte numéro CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de l'ARMC, au plus tard le 27/11/2024 à **09h 30 minutes**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'Appel d'Offres national Ouvert n°DNCMP/2024/F/2024-2025 pour « la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des équipements informatiques », A n'ouvrir qu'en séance publique du 27/11/2024, à 10h 00' heure locale.**

L'ouverture des offres aura lieu le 27/11/2024, à **10h 00' heure locale**, dans l'Immeuble des Finances, du Budget et de la Planification Economiques 3^{ème} étage numéro 312

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture des offres techniques et financières se fera en un seul temps.

Un cadre de la Direction National de Contrôle des Marchés Publics participera à la séance d'ouverture en qualité d'observateur.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission d'un million (1. 000.000 FBU) par lot est exigée. La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais et est délivrée par une institution financière agréée par la BRB. Les soumissionnaires devront préciser l'adresse physique et électronique de l'institution financière émettrice de ladite garantie. Cette garantie expirera 30 jours après la durée de validité des offres.

AB

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'ARMC dix (10) jours calendaires au plus tard avant l'ouverture des offres.

La garantie est libellée en Francs Burundi. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendriers à compter de la date d'ouverture effective des offres.

Les offres doivent être remises au Secrétariat de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau n° 312.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

12. La validité des Offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 27 / 11 / 2024 à 9h30min au bureau 312.

Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

14. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans l'un des bureaux de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi sis au Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, en date du 27 / 11 / 2024 à 10h00, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

Un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 16 / 10 / 2024

**DIRECTEUR GENERAL ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS A L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHÉ DES CAPITAUX DU BURUNDI**

Dr. Arsène MUGENZI

